

plus efficace que celle qui a été exécutée hier soir par le ministre. Cela me rappelait une des batailles où Joe Louis voyait debout devant lui un "espoir blanc" durant une quarantaine de secondes, après quoi il lui fallait se baisser pour regarder son adversaire. C'est avec plaisir que je dis cela, et sans aucune animosité à l'égard de l'honorable député de Parry-Sound. J'ai beaucoup d'amitié pour lui, mais il était tellement dans l'erreur hier soir et il disait des choses tellement dangereuses que le ministre ne pouvait faire autrement que de parler comme il l'a fait.

M. JOHNSTON (Bow-River): A quelle partie de ce discours l'honorable député fait-il allusion?

M. MAYBANK: Si l'honorable député ne me comprend pas bien, il faudra que je m'explique devant lui après la session en lui faisant un dessin. C'est ce qu'il me faudra faire pour bien des gens. Il me semble que ce qui est arrivé hier soir était absolument nécessaire. On ne devrait pas prôner une doctrine de ce genre à un moment où elle peut faire un tort immense au pays. Rien n'est plus dangereux que de toucher à notre régime financier en ce moment.

M. FAIR: Le fondement n'est pas très solide, n'est-ce pas?

M. MAYBANK: Ce peut être là votre opinion sur ce point. Assurément, lorsqu'on sait être en guerre avec quelqu'un de l'extérieur, il est bon de se rendre compte que ce n'est pas le moment d'entrer en guerre avec quelqu'un à l'intérieur. Naturellement, il en existe toujours qui brûlent de se battre, à tel point qu'ils se dérangeront volontiers pour frapper quelqu'un au hasard afin de multiplier les bagarres. J'ai cru nécessaire pour le ministre des Finances d'agir ainsi et c'est l'unique motif de ma satisfaction sur ce point.

Je ne soupèserai probablement pas le mérite des propositions de l'honorable député de Parry-Sound, mais j'appellerai l'attention du comité sur le point suivant. Il s'est conformé, hier, aux règles reconnues de l'éloquence. Il a formulé deux ou trois observations propres à éveiller l'attention et à lui attirer la sympathie de son auditoire; il l'a ensuite retenu dans cette disposition d'esprit tandis qu'il exposait la triste situation de l'officier dans l'armée, celle de l'homme marié en regard du célibataire, et ainsi de suite. C'est ainsi qu'il a voulu tenir la foule sous le charme de sa parole jusqu'au moment où il a présenté le fond de sa doctrine.

L'hon. M. HANSON: C'est créer l'am-biance.

[M. Maybank.]

M. MAYBANK: Cette méthode particulière vise surtout, je crois, à lancer un mouvement d'idées. Quoi qu'il en soit, la tâche a été bien exécutée, bien qu'en entendant les remarques de l'honorable député on n'a pu s'empêcher de songer qu'après tout la réussite n'a pas été complète. Il est parfois possible d'agir sur l'esprit des auditeurs de façon à les détourner de la logique, et c'est ce qui s'est produit hier soir. Une chose en particulier m'a frappé. L'honorable député a parlé d'un célibataire et d'un homme marié touchant tous deux un revenu de \$3,000, pour souligner le fait que le célibataire doit payer \$1,064 et l'homme marié \$884 et que celui qui doit assurer la subsistance de sa femme ne verse que \$180 de moins. D'après lui, le Gouvernement estime donc que la subsistance d'une femme représente une somme de \$180, ce qui est la différence entre l'impôt dont est frappé l'homme marié et celui auquel est assujéti le célibataire. Cela représente 49c. par jour ainsi que l'honorable député l'a rappelé en termes émus,—49c. par jour pour la subsistance d'une épouse. Il m'a semblé que ces chiffres n'étaient guère exacts. En écoutant l'exposé budgétaire du ministre, je me suis sans doute rendu compte que j'aurais plus de difficulté qu'auparavant à assurer la subsistance de mon épouse et de mes enfants. Je n'ai cependant pas songé que ce serait aussi difficile, et qu'il ne me resterait que 49c. pour elle. Pendant le discours de l'honorable député de Parry-Sound je n'ai pu m'empêcher de penser que sa thèse ne pouvait soutenir l'épreuve d'un examen approfondi. Seul un auditoire absolument passif l'accepterait.

Tout d'abord, l'impôt exigé du célibataire ne s'élève pas à \$1,064 pas plus que celui que l'Etat réclame à l'homme marié n'est de \$884. Ce sont là les chiffres de l'impôt brut. L'honorable député nous a dit que l'homme marié avec deux enfants doit payer un impôt de \$668, et qu'il ne lui reste que \$396 par an pour assurer la subsistance de sa femme et de ses deux enfants, soit \$132 pour chacune de ces trois personnes. Il nous a ensuite indiqué ce que cette somme de \$132 permet d'acheter. Si je me rappelle bien, il a expliqué la chose de telle manière qu'on se demande si ces enfants pourront être élevés autrement que de la façon dont les Ecossais sont censés élever les leurs, c'est-à-dire en leur servant du gruau et en leur apprenant le catéchisme abrégé. Cette méthode rudimentaire ne leur est pas même possible. Ce n'est pas ce qu'il a dit, mais pendant qu'il parlait, j'avais l'impression qu'il nous faudrait même discontinuer le gruau et que nos enfants devraient se